

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

.....

Les initiatives décrites dans le plan d'action de l'Accord Canada-Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada (dont l'entente de financement visant la main-d'œuvre de la petite enfance) et l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada annoncé précédemment ont été élaborées de manière à être interreliées et étayeront la feuille de route du Manitoba pour la modernisation de son système de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

L'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a été signé en février 2018 pour une période de trois ans, de 2017-2018 à 2019-2020, avec une prolongation en 2020-2021.

Au mois de février 2022, l'Accord a été prolongé pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025, pour un investissement total de près de 98 millions de dollars. Dans le cadre de cet Accord, le Manitoba a élaboré un plan d'action pour 2021-2022 qui prévoit investir 15,5 millions de dollars pour les initiatives en cours, prises dans le cadre d'accords antérieurs. Un financement ponctuel de près de 19,2 millions de dollars pour 2021-2022 contribuera au recrutement, au maintien en poste et à la croissance de la main-d'œuvre de la petite enfance.

L'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada a été signé en août 2021 et est accessible au public. Il s'agit d'un nouvel engagement de financement de cinq ans visant à mettre en place un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada. Le Manitoba recevra 1,2 milliard de dollars de financement fédéral dans les cinq prochaines années afin de ramener à 10 \$ le coût quotidien moyen pour les garderies provinciales réglementées et d'élargir l'accès à des places en garderie plus inclusive et de qualité pour les enfants jusqu'à l'âge de six ans. En plus de mettre l'accent sur les besoins uniques des familles, des communautés et des fournisseurs de services de garde de la province, les initiatives du plan d'action du Manitoba dans le cadre cet Accord pourra prendre d'autres formes et orienter d'autres initiatives grâce à la consultation et à la participation des parents et des intervenants du secteur de l'apprentissage et de la garde de jeunes enfants.